

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Mme Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO (arrivé au point n° 2) - Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL - Marie-Laure FARACO – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christine TEULIER - Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : M. Lionel AULANIER à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Agnès GARROUSTE à Mme Maryline SALVAN,
Mme Laura HERNANDEZ-FARJARDO à M. Bernard FABRE.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Subventions écoles – Rentrée scolaire 2026-2027 – (classes transplantées et rencontres inter-sportives).

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Commune apporte différentes participations financières aux écoles.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces subventions sont versées sur présentation des justificatifs requis (devis ou factures).

- Classes transplantées :

Ainsi, Monsieur le Maire propose une subvention de la Commune aux classes transplantées pour les élèves des classes de section Elémentaire de la Commune selon la répartition suivante pour la rentrée scolaire 2026-2027 :

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260922-20260922_03-DE
Reçu le 25/09/2026

- C.P.E. COMBES 500 €
- C.P.E. AUBIN 2 000 € + 70 € /enfants à partir du 26^e enfant
- C.P.E. LE GUA 500 €

- Rencontre inter-sportives :

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une **subvention de 3.50 € par élève**, au regard des effectifs déclarés à la rentrée scolaire pour la prise en charge des frais des rencontres inter-sportives (transport, achat de matériel, etc.).

Cette subvention sera versée chaque année, le cas échéant, aux Associations de Parents d'Elèves ou aux coopératives scolaires de chaque des établissements scolaires de la Commune.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **23 septembre 2026**.
Publiée ou Notifiée le **23 septembre 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,  Charlène CUESTA		Pour extrait conforme, Le Maire,  Jean-Claude GRANIER
--	---	---